



**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Drôme

Valence, le 24/05/2022

Le Directeur Académique
des Services de l'Éducation Nationale
du département de la Drôme
à

Syndicat intercommunal de Senas et Saint And

A – Inscription au Répertoire Départemental des sorties scolaires avec nuitée(s)

Catégorie : Court séjour + Classe de découvertes
Centre : LA PROVENÇALE
26420 - LA CHAPELLE EN VERCORS

Date de l'Autorisation Municipale d'ouverture	: 08/11/1990
Date du dernier Procès Verbal de Sécurité (VALIDITE)	: 26/05/2021
Date de la dernière visite de l'Éducation Nationale	: 19/10/2015
N° d'inscription	: 26-22
Nombre de classe(s)	: 2
Répartition par classe selon superficie	:
Capacité hébergement enfants hors encadrement	: 0

- Conditions éventuelles de fonctionnement → 118 personnes, adultes et enfants
- Accueil Maternelle → non

L'inscription de l'établissement au répertoire départemental implique le respect par ses exploitants :

- De l'IRD : Capacités et possibilités d'accueil spécifiques aux classes de découvertes, (A)
- Des clauses de fonctionnement décrites au verso, (B)
- Des références légales décrites également au verso. (C)

La périodicité triennale des visites du représentant du service des classes de découvertes définit la limite de validité de ce document.

Sa mise à jour est effectuée à réception du PV de sécurité de l'établissement et à la suite de la visite de nos services.

La date de passage du groupe de visite de sécurité devra avoir été signalée :

AVANT LE 26/05/2024.

L'exploitant doit envoyer au bureau des classes de découvertes une photocopie du Procès-Verbal de la Commission de Sécurité établi par la Préfecture du département, dès sa réception.

En l'absence de ce document, l'inscription de l'établissement au répertoire de l'éducation nationale sera automatiquement suspendue et les dossiers de demande d'autorisation de séjour des écoles recevront par mesure de précaution un avis défavorable du directeur Académique.

Pour la rectrice et par délégation,
le directeur académique des services de l'éducation
nationale de la Drôme

Pascal CLEMENT